



L'an deux mil vingt, le 24 janvier, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Étaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1^{er} adjoint, **FUSÉE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **LE RILLE** Christophe, **LÉNAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Étaient excusés :

SEVESTRE Françoise, **HAUTEMANIÈRE** Aurélie, **MIQUELOT** Fabrice

La séance débute à 20 h 30.

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- a) Devis EUROVIA pour travaux impasse de la poissonnerie (dans la continuité des travaux d'aménagement du bourg en cours)
- b) Convention LOGITUD pour maintenance du logiciel PV-électronique

Et la suppression du point 10 « Isigny-Omahama Intercom : Convention de prestation dans le cadre de l'entretien des dépendances de la voirie d'intérêt communautaire – curage et dérasement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de l'ordre du jour.

3. Compte-rendu audit énergétique des bâtiments communaux

Monsieur LAFFARGUE du cabinet IDEE présente les audits énergétiques du logement de la caserne des pompiers (RDC) rue Pierrot et de l'ancien cabinet médical rue des écoles. De nombreux travaux sont nécessaires dans ces 2 logements.

Celui de la caserne est un petit logement et les travaux à y réaliser sont relativement simples, tout en veillant au choix d'équipements économes. Le scénario qui semble le plus intéressant à réaliser est le S9 (le seul permettant l'obtention d'aides financières de l'État avec l'obtention de l'étiquette C). L'isolation serait continue sur tout l'intérieur du bâtiment. Le sol pourrait être isolé avec du TMS (polystyrène – hauteur 8 cm) ou du liège (12 cm), plus écologique.

Le projet est sensiblement le même pour le logement de la rue des écoles. L'isolation du sol n'y est pas prévue car la hauteur sous plafond ne le permet pas, ou alors avec de gros travaux. L'isolation par l'extérieur de l'intégralité du bâtiment ne semble pas pertinente, les autres logements du bâtiment étant déjà isolés. Le coût serait très élevé pour le bénéfice d'un seul logement.

4. Devis EUROVIA pour travaux impasse de la poissonnerie (dans la continuité des travaux d'aménagement du bourg en cours)

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg actuellement en cours sur notre commune, un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise en charge de ces travaux (EUROVIA).

En effet, l'impasse de la poissonnerie n'a pas été intégrée au projet et il semble opportun de l'ajouter pour une meilleure harmonie et ne pas avoir à revenir sur cette petite voie.

Ce devis s'élève à 12 778,50 € HT, à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 12 778.50 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,**
- **Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.**

5. Convention LOGITUD pour maintenance du logiciel PV-électronique

Dans le cadre des missions de l'ASVP communal, la société LOGITUD SOLUTIONS met à disposition un logiciel nécessaire aux PV-électroniques. Un service de maintenance est nécessaire (assistance téléphonique et assurer le bon état de fonctionnement du logiciel) et un contrat doit être signé. Le montant annuel de la maintenance est de 104,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maintenance du logiciel Pve-WEB de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).**

6. Devis de travaux au camping

Suite à la réunion du 20 décembre 2019 (délibération 2019-180), les différents devis ont été sollicités pour refaire les sanitaires du camping : 3 WC, 3 lavabos et 3 douches par bloc de sanitaire, cabines complètes.

en € HT		Plomberie		Maçonnerie	Electricité	Cabines
		Sanitaires 1	Sanitaires 2			
SARL Foucher		6 157,00				
SARL Foucher			6 157,00			
SARL Foucher	option WC suspendus	7 081,00				
SARL Foucher	option WC suspendus		7 081,00			
SARL Dumas				10 930,00		
Entreprise LEFRANCOIS	avec reprise des 3 plaques de regard cassées			7 535,86		
Ent. GIRARD					527,01	
SANITEC						22 299,28
TOTAL avec offres moins disantes						42 676,15
TOTAL avec offres moins disantes + option WC suspendus						44 524,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir les devis des entreprises :
 - SARL FOUCHER avec l'option WC suspendus, pour un montant de 7 081,00 € HT et 7 081,00 € HT,
 - Entreprise LEFRANÇOIS pour un montant de 7 535,86 € HT,
 - Entreprise GIRARD pour un montant de 527,01 € HT,
 - SANITEC pour un montant de 22 299,28 € HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

7. Camping : demandes du délégataire

Madame Pauline LEFRANC, délégataire du camping municipal, a formulé les questions suivantes :

- Une petite dalle en béton devra sans doute être faite pour accueillir les kayaks (partenariat avec EOLIA) et permettre de les cadenasser. Est-ce que la mairie peut prendre en charge ces travaux ? Evelyne VAUTIER précise que le garage actuel près de l'ADMR où sont stockés les kayaks actuellement servira au stockage des vélos proposés à la location. Un devis va être demandé à un maçon avant de prendre une décision.
- Puis je éventuellement proposer une activité d'hivernage pendant l'hiver (est ce que le contrat prévoit cela ?) Le contrat ne le prévoit pas mais cette proposition permettrait de développer l'activité du camping. Cette activité pourrait être possible si les emplacements utilisés pour l'hivernage n'empêchent pas l'organisation du Festival de la Pomme. De plus, en période d'hivernage (fermeture du camping), les caravanes ne doivent pas être utilisées. **Les renseignements vont être pris pour vérifier la possibilité de cette activité. En cas de possibilité réglementaire, cette activité d'hivernage est acceptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, 8 voix pour).**
- Les emplacements 31 et 32 ne sont pas actuellement utilisés. Est-ce que les services techniques pourraient les remettre en état pour permettre d'accueillir des campeurs ? L'emplacement 2 servirait à installer le futur château gonflable (et donc plus libre à la location). **Le conseil municipal accepte à l'unanimité la remise en état des parcelles 31 et 32.**
- Puis je installer des tentes /et ou caravanes et les proposer à la location ou cela n'est pas possible ? **Le conseil municipal accepte à l'unanimité la location de tentes et / ou caravanes par le délégataire sur le camping.**
- Commercialisation des produits HEULA ? **Le conseil municipal accepte à l'unanimité la commercialisation des produits HEULA.**

8. Devis pour réserves incendie enterrées – lieudit Dungy

3 entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et pose de 2 réserves incendie (citerne enterrée) de 60 m3 au hameau de Dungy sur les parcelles de Monsieur et Madame VAUTIER^① et de Monsieur RAULINE^②

Les propriétaires sont favorables à cette implantation ; des conventions de mise à disposition ou d'achat devront être rédigées.

CARDONNEL

① 33 086,83 € HT soit 39 704,20 € TTC

② 31 737,09 € HT soit 38 084,51 € TTC

MARTRAGNY

① 37 867,75 € HT soit 45 441,30 € TTC

② 36 127,75 € HT soit 43 353,30 € TTC

SITPO

- ① 28 785,00 € HT soit 34 542,00 € TTC
- ② 29 782,00 € HT soit 35 742,00 € TTC

Plan de financement établi avec le devis moins-disant :

PLAN DE FINANCEMENT	Citerne enterrée ①		Citerne enterrée ②	
	Dépenses (€ HT)	Recettes	Dépenses (€ HT)	Recettes
SITPO	28 785,00 €		29 782,00 €	
DETR / DSIL 30 %		8 635,50 €		8 934,60 €
Autofinancement 70 %		20 149,50 €		20 847,40 €
TOTAL	28 785,00 €	28 785,00 €	29 782,00 €	29 782,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement tel qu'établit ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR et/ou DSIL auprès des services de l'État,
- DIT que la collectivité procèdera à l'installation d'une seule citerne (la n°1) si la subvention n'est pas accordée,
- DIT que la dépense de la citerne n°1 sera intégralement portée par la commune si la subvention n'est pas accordée,
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020

9. Devis pour rénovation d'un logement communal – caserne des pompiers

Suite à l'audit énergétique, des entreprises ont été sollicitées pour la rénovation complète du logement communal (RDC de la caserne des pompiers rue Pierrot)

PLAN DE FINANCEMENT	Nature des travaux	Dépenses (€ HT)	Recettes
Entreprise GIRARD	VMC hygro simple flux basse consommation *	914,69	274,41
	Réfection totale de l'installation électrique	6 924,13	
Entreprise FOUCHER	Réfection totale de la plomberie	14 257,10	
	dont Mise en place chauffe-eau thermodynamique *	3 818,00	1 145,40
	dont Poêle à granulés *	3 952,00	1 185,60
Entreprise LEFRANCOIS	Démolition	4 137,01	
	Isolation du logement *	12 161,31	3 648,39
	Blocs portes	690,00	
	Carrelage et Faïence	7 173,00	
B'PLAST	Changement de 3 fenêtres et 1 porte *	3 863,00	1 158,90
DETR / DSIL 30 % *			7 412,70
Autofinancement			42 707,54
TOTAL		50 120,24	50 120,24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement tel qu'établit ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR et/ou DSIL auprès des services de l'État,
- DIT que la dépense sera intégralement portée par la commune si la subvention n'est pas accordée,
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020

10. Demandes de subventions 2020 : DETR / DSIL

Les dossiers sont à déposer au plus tard le **31/01/2020** et nous pouvons déposer **2 dossiers maximum**.

Possibilité de déposer :

- o 1 dossier pour la rénovation du logement communal (RDC de la caserne, rue Pierrot)
- o 1 dossier pour 2 réserves incendie (plafond 100 000 €, taux 30 %) au lieudit DUNGY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider l'inscription de ces deux projets au BP 2020 de la commune (selon les plans de financement vus précédemment)
- De solliciter l'aide de l'état (DETR et/ou DSIL) pour la réalisation de ces deux projets,

- **D'autoriser Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement**

11. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2020

Rappel des dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale et en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisations de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Vu le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2019 d'un montant s'élevant à 1 280 893,49 € (chapitre 21),

Vu les opérations actuellement en cours et conformément aux textes applicables,

Madame le Maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 320 223,35 € (soit 25 % des 1 280 893,49 €) et rappelle que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2020, aux opérations prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 320 223,35 € (soit 25 % des 1 280 893,49 €),**
- **Dit que toutes dépenses engagées seront inscrites au BP 2020, aux opérations prévues.**

12. Station-service communale : Convention pour remboursement des frais de secrétariat à la commune

La gestion de la station-service communale engendre un travail important au niveau des services administratifs.

Ainsi qu'il en a été décidé lors des derniers votes de budgets primitifs de la station et de la commune, les frais de secrétariat doivent faire l'objet d'un remboursement du budget de la station à celui de la commune. Ces frais ont été évalués à 9 000 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'établir une convention relative au remboursement des frais de secrétariat du BP de la station (71104) au BP de la commune (71100),**
- **D'autoriser Madame le Maire à la signer.**

13. Isigny-Omaha Intercom : Modification statutaire pour « le soutien d'actions associatives de portée communautaire »

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 12 décembre 2019 afin de pouvoir verser les subventions aux Unions Nationales du Sport Scolaire (UNSS).

En conséquence, il est proposé de modifier l'article III-4 des statuts concernant la compétence facultative « Soutien d'actions associatives de portée communautaire » ainsi rédigé :

« La liste des actions associatives à portée communautaire est modifiée et validée au moins une fois par an par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3. Selon le principe d'exclusivité, dès lors que les actions sont soutenues par la Communauté de Communes, elles ne peuvent plus l'être par les Communes. »

En le rédigeant de la manière suivante :

« La Communauté de Communes subventionne les trois associations sportives « Union Nationale du Sport Scolaire » des collèges de son territoire. Le montant de la subvention est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter cette modification des statuts d'Isigny Omaha Intercom.**

14. Demande de labellisation « Villes et villages étoilés »

A la suite d'un RDV avec Fanny LEMAIRE du SDEC Energie et Denis LETAN du Parc des Marais dans le cadre du transfert de la compétence « transition énergétique », la possibilité de se porter candidate au label « Villes et Villages étoilés » a été évoquée.

À partir du 20 novembre 2019, les communes peuvent candidater pour la session 2020 du label Villes et Villages étoilés, porté par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

Ce label valorise les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel. Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, aucune mise en lumière du patrimoine naturel, non-utilisation de la lumière blanche néfaste pour l'environnement : toutes ces démarches peuvent permettre aux collectivités de bénéficier du label Villes et Villages étoilés.

Lancé en 2009, le concours vise également à soutenir les municipalités qui travaillent sur l'orientation de leurs luminaires, la maîtrise de leurs consommations électriques et qui déploient des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et acteurs du territoire.

Les inscriptions au concours, dont le ministère de la Transition écologique et solidaire est partenaire sont en cours. Les collectivités lauréates pourront bénéficier du label pendant 5 ans. Les résultats seront connus à l'automne 2020. L'adhésion à l'ANPCEN est de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, 8 voix pour), décide :

- **De répondre à cet appel à projet,**
- **D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.**

15. Pierres en lumière – 16/05/2020 : devis

Ainsi qu'il en a été décidé lors de la réunion du 29/11/2019 (DCM n°2019-169), nous avons répondu à l'appel à projets « Pierres en lumière ». Nous avons obtenu un avis positif et une aide de 7 056 € (soit 75 % du projet total).

Pierres en lumière - 16/05/2020	Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC
ILLUMENTIEL - spectacle sons et lumières - projection sur 2 bâtiments communaux (maison rue de la halle + cinéma)	6 000,00 €	Conseil Départemental	7 056,00 €
MUSIC LIGHT - mise en lumière de la halle multiservices	2 163,00 €	Auto-financement	2 352,00 €
Orchestre des Marais / Philharmonie des mineurs du Molay-Littry (SACEM incluse)	900,00 €		
Communication	345,00 €		
TOTAL	9 408,00 €		9 408,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir les devis suivants :**
 - **ILLUMENTIEL pour un montant de 6 000.00 € TTC,**
 - **MUSIC LIGHT pour un montant de 2 163.00 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation,**
- **De valider le plan de financement tel qu'établit ci-dessus,**
- **Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020**

16. Concours du receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur Municipal :

- **Budget mairie : 567,74 € bruts**

17. Renouvellement de contrat – agent communal en charge de la gestion des gîtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger le contrat de travail pour la gestion des gîtes communaux :

- Du 01/01/2020 au 31/03/2020,

- À raison de 1 heure / semaine,
- Rémunération basée sur l'indice IB 350 IM 327 (10,15 € bruts / heure)
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

18. Questions diverses

- Abris à vélos couverts : réfléchir aux emplacements éventuels car il est possible de solliciter des aides financières dans le cadre des CEE (60%). Des renseignements vont être pris auprès des écoles pour préciser leurs besoins.
- WIFI : le WIFI est installé à la mairie et en fonctionnement ; également à l'intérieur du camping et au niveau des vestiaires du stade ; 2 poteaux restent à installer à l'extérieur du camping et du stade ; la box va être installée la semaine prochaine au niveau de la salle des fêtes puis sur la halle quand elle sera terminée. Madame le Maire tient à préciser que le projet du WIFI sur la commune est un projet du conseil municipal et non son projet personnel, en réponse à un courrier de François BLET (lecture du courrier aux conseillers municipaux).
- Défibrillateur pour le bourg ? Des devis vont être demandés pour en munir le bourg après les travaux.
- Adressage : l'école maternelle n'a pas d'adresse (ce manque a été mis en évidence suite à l'incident avec PRIMAGAZ la semaine dernière). Impasse Françoise DOLTO ?
- Nouveau règlement intérieur de la déchetterie : après 25 passages dans l'année, chaque passage sera facturé 5€ aux particuliers.
- Sandra LENAULT : Le chemin des Hauts Bault est dans un état impraticable. Des devis sont en cours pour faire effectuer les travaux par une entreprise.
Le cabinet LALLOUET en charge du bornage du chemin Buhot demande aux riverains de renvoyer les documents signés sans affranchir les enveloppes libellées à son nom. Ce bornage étant à l'initiative de la commune, faire supporter les frais d'affranchissement aux riverains semblent indélicat. L'information va être remontée au Cabinet LALLOUET.
- Alain BERTAUX : La commune est-elle toujours à la recherche d'un terrain de foot ? Alain BERTAUX pense qu'une parcelle en labour juste derrière le Clos Fournier pourrait convenir. Ce terrain est exploité, il faudrait que l'exploitant soit favorable à ce projet. De plus, l'accessibilité serait difficile.
Les pavés dans le bourg vont-ils être remis en place ? Oui
- Le PLUI n'a pas été arrêté lors de la dernière réunion du conseil communautaire. Il va être représenté le 05 mars 2020.

Quelques dates :

28/01/2020 à 20h30 : réunion « terrasses »

31/01/2020 – 10h00 à la mairie : 100 ans de Madame BARRIO

11/02/2020 – 20h30 à la salle culturelle : soirée ciné-débat du Parc des Marais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 28/02/2020 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

1. Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2019
2. Modification de l'ordre du jour
3. Devis EUROVIA pour travaux impasse de la poissonnerie (dans la continuité des travaux d'aménagement du bourg en cours)
4. Convention LOGITUD pour maintenance du logiciel PV-électronique
5. Devis de travaux au camping
6. Camping : demandes du délégataire
7. Devis pour réserves incendie enterrées – lieudit Dungy
8. Devis pour rénovation d'un logement communal – caserne des pompiers
9. Demandes de subventions 2020 : APCR et DETR / DSIL
10. Engagement des crédits d'investissement pour l'année 2020
11. Station-service communale : Convention pour remboursement des frais de secrétariat à la commune
12. Isigny-Omaha Intercom : Modification statutaire pour « le soutien d'actions associatives de portée communautaire »
13. Demande de labellisation « Villes et villages étoilés »
14. Pierres en lumière – 16/05/2020 : devis
15. Concours du receveur municipal
16. Renouvellement de contrat – agent communal en charge de la gestion des gîtes

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOR Maire	Evelyne VAUTIER 1 ^{er} adjoint	Michel FUSEE 2 ^{ème} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 3 ^{ème} adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélie HAUTEMANIERE Conseillère municipale	Christophe LERILLE Conseiller municipal
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale	Erick JEANNE Conseiller Municipal		